

FEDERATION DES CRECHES ET GARDERIES FRIBOURGEOISES

Consultation sur l'avant-projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial – Communiqué 6.9.2010

La FCGF déplore le manque d'ambition du projet

La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises salue la volonté de l'Etat de participer au financement des structures d'accueil de la petite enfance et la disponibilité des employeurs à apporter leur contribution. Elle regrette cependant le manque d'ambition de l'avant-projet de loi qui ne fixe pas d'objectifs clairs et ne permettra pas de supprimer les disparités et inégalités intercommunales.

Certes, le but de cette participation financière de 10% aux coûts des crèches et de l'accueil familial de jour est louable et vise juste : faire baisser les coûts pour les parents. Cet objectif rejoint une vieille revendication de la FCGF. Cependant, cette manne étatique ne sera pas suffisante pour inciter les communes à créer de nouvelles places manquantes, ni amener les communes encore récalcitrantes à intervenir enfin dans le financement des crèches. L'aide prévue s'élève seulement à env. 4 millions de francs par an, soit 1,3 pour mille du budget de l'Etat !

Les crèches regrettent aussi que l'avant-projet ne fixe pas d'objectifs clairs en termes de capacité d'accueil en crèches comme l'ont fait d'autres cantons (ex. 15% dans les cantons de Vaud et Jura). Dans le canton de Fribourg, ce taux se monte à environ 6,5 places pour 100 enfants entre 0-6 ans. Or, ces taux sont encore largement inférieurs aux recommandations de l'UNICEF qui préconise 25% pour les enfants de moins de 3 ans et de 80% pour les enfants dès 4 ans.

L'accueil extrascolaire (AES) est inclus dans le projet de loi, sans qu'un financement étatique ne soit prévu. Ceci est regrettable. Pour la FCGF, le canton doit également apporter un soutien financier incitatif à l'accueil des écoliers pour favoriser l'engagement de personnel qualifié.

En conclusion, la FCGF souhaite que le canton s'engage de manière plus affirmée et espère que le conflit de compétences canton/communes ne prêterait pas la mise en place d'une véritable politique d'accueil extrafamilial. Elle demande dès lors une augmentation de la participation financière de l'Etat à 30%, comme le proposait la Commission pour une politique familiale globale dans son rapport en 2004. A titre comparatif, le canton de Berne prend en charge 50% des subventions publiques à l'accueil de la petite enfance.

Fribourg, le 6 septembre 2010

Fédération des crèches et garderies fribourgeoises